

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	23 (1894)
Heft:	9
Rubrik:	Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, dans sa séance du 6 août dernier, a constitué son bureau comme suit :

Président : M. l'inspecteur Gapany ; vice-président : M. l'inspecteur Crausaz ; secrétaire-caissier : M. l'instituteur Villard.

Une seule question a été mise à l'étude ; elle est ainsi formulée :

Hygiène scolaire

Comment doit-elle être entendue et mise en pratique à l'école par les autorités et le corps enseignant ?

Les rapporteurs d'arrondissement devront remettre leurs travaux au rapporteur général avant le 1^{er} mars 1895.

Le rapport général sera remis à la Rédaction du *Bulletin* avant le 10 mai.

Le prochain Congrès général se tiendra dans le district de la Gruyère. Le choix du lieu de la réunion est laissé aux soins du bureau.

CAISSE DE RETRAITE DES INSTITUTEURS

Les comptes de la Caisse de retraite des instituteurs pour l'année 1893 présentent les résultats suivants :

A. Caisse courante

RECETTES

1. Solde en Caisse du compte précédent . . .	Fr.	241 83
2. Subside fixe de l'Etat.	»	3,000 —
3. Cotisation supplémentaire de l'Etat . . .	»	1,845 —
4. Versement des sociétaires	»	1,824 —
5. Rachat d'années d'enseignement	»	484 —
6. Intérêt des capitaux	»	6,114 84
Total		<u>Fr. 13,509 67</u>

DÉPENSES

1. Placement de capitaux	Fr.	1,165 47
2. Pensions anciennes	»	6,000 —
3. Pensions nouvelles	»	5,220 —
4. Secours	»	110 —
5. Frais d'administration	»	528 82
6. Frais divers (impôts).	»	296 35
7. Solde en Caisse au 31 décembre 1893 . .	»	189 03
Total		<u>Fr. 13,509 67</u>